Citoyenneté

Citoyenneté et Nationalité

Nous parlerons ici de la citoyenneté au sens où ce mot est compris en Voïvodine. Il s'agit donc de l'affiliation à un état. Elle est différente de la nationalité qui désigne l'appartenance à une communauté ethnique ou linguistique, majoritaire ou minoritaire. L'ensemble des citoyens de Voïvodine sont Serbes (de citoyenneté Serbe). Cependant, certains d'entre eux, en particuliers ceux appartenant aux communautés nationales Croate ou Hongroise, ont décidé d'acquérir une deuxième citoyenneté. En effet, la Croatie et la Hongrie permettent à de non-résidents d'acquérir leur citoyenneté, sous certaines conditions.

Acquisition de la citoyenneté croate

Pour acquérir la citoyenneté Croate, il faut prouver son passé croate. Cela se fait en général avec des documents officiels personnels (école, livret de travail ou autres), des parents ou des grand-parents. La procédure est assez longue et peut être effectuée au Consulat de Croatie à Subotica. A l'issue de la procédure, le candidat reçoit une attestation de citoyenneté permettant ensuite de demander le passeport Croate. En plus de sa valeur sentimentale, la citoyenneté croate avait des avantages pratiques. En effet, elle permettait de voyager dans l'espace Schengen sans visa ce qui n'est possible avec la citoyenneté serbe que depuis le 19 décembre 2009.

En 2007, le consul de Croatie à Subotica estimait à environ 90000 le nombre de citoyens croates vivant en Serbie, incluant des croates de Voïvodine, mais également des serbes de Croatie ayant émigré en Serbie.

Acquisition de la citoyenneté hongroise

Depuis le 1er janvier 2011, la Hongrie offre la possibilité aux Hongrois de l'étranger d'acquérir la citoyenneté hongroise. D'après le gouvernement hongrois, cette mesure vise à réparer l'injustice faite aux hongrois restés en dehors des frontières après le traité du Trianon qui imposa un redécoupage drastique des frontières du pays. Le gouvernement prévoit d'attribuer la citoyenneté hongroise à 80 000 citoyens serbes en 2011, cependant le 30 avril 2011, le journal Magyar Szo rapportait le chiffre de 10 000 demandes de double citoyenneté au consulat de Hongrie de Subotica.

Parmi les principaux avantages figure l'acquisition de la citoyenneté européenne et l'appartenance à l'espace Schengen.

Les critères d'acquisition de la nationalité hongroise sont doubles :

- Avoir un niveau suffisant de Hongrois
- Avoir des membres de sa famille vivant ou ayant vécu en Hongrie

Avoir des ancêtres ayant vécu dans la province sous l'empire Austro-Hongrois (avant 1918), ou pendant la 2nde guerre mondiale lors du rattachement de la Voïvodine à la Hongrie (1941-1945) suffit à remplir la deuxième condition. Cependant, le niveau de hongrois requis, à l'oral et à l'écrit est relativement élevé.

Toutes les procédures peuvent être effectuées au consulat de Hongrie à Subotica. Il faut présenter ses justificatifs accompagnés d'un cv personnel rédigé manuscritement en hongrois. Un court entretien en hongrois avec le personnel du consulat est également nécessaire principalement pour vérifier le niveau linguistique du requérent. Ensuite le postulant est prévenu 3 ou 4 mois plus tard s'il va effectivement recevoir la citoyenneté et si oui, une cérémonie sera organisée pour la remise de sa citoyenneté. Cette citoyenneté permet de demander ensuite le passeport hongrois.